

PROCES-VERBAL

REUNION DU 5 JUIN 2026

Acte mis en ligne sur le site
internet de la commune
le 10 JUIN 2026

Le Maire

Georges BLANC


Le 26 mai 2026, convocation écrite a été adressée personnellement à chaque conseiller municipal, pour la réunion prévue à la mairie le 5 juin 2026 à dix-huit heures 30.

Le 5 juin 2026, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en session ordinaire, à dix-huit heures 30, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, Mme CHESSEL Christelle, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. DELEVAUX Jean-Jacques, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé.

Absents : M. GRAS Jean-François (pouvoir à M. BLANC Georges), M. CHESSEL Pascal (pouvoir à Mme METRAL Laure), Mme BOCHATON Isabelle (pouvoir à Mme CHESSEL Christelle), M. THIERY Benoit (pouvoir à Philippe BOCHATON), Mme LAINÉ Delphine (pouvoir à Mme SERVOZ-COCHARD Nadine), Alexandre COMPOIS.

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

A été nommée secrétaire : Mme CHESSEL Christelle

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Ordre du jour :

- Elections des délégués en vue de l'élection sénatoriale,

I – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgées et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM/Mmes COLLIARD Ervé, SERVOZ-COCHARD Nadine, GRIVEL Allma, BOCHATON Sébastien.

Après avoir mis en place le bureau électoral, Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Il a indiqué que conformément aux articles L284 à L286 du code électoral, le conseil municipal devait élire cinq délégués et trois suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté la présence d'une seule liste « LARRINGES SENATORIALES 2026 ».

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié. Le Président a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller l'a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Tous les conseillers municipaux ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : LARRINGES SENATORIALES 2026

18 (dix-huit) voix
5 (cinq) délégués
3 (trois) suppléants

Sont ainsi élus :

Titulaires Georges BLANC
 Laure METRAL
 Pascal CHESSEL
 Christelle CHESSEL
 Jean-François GRAS

Suppléants Patricia GUYOT
 Philippe BOCHATON
 Nadine SERVOZ-COCHARD

La date de la prochaine séance du conseil municipal est fixée au **mardi 9 juin 2026 à 19 heures 00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La Secrétaire de séance



Christelle CHESSEL



Le Maire
Georges BLANC